

Barbâtre, le mardi 31 janvier 2017

Monsieur Henri-Michel COMET
Préfet de la Région Pays de la Loire
Préfet de la Loire-Atlantique
6 quai Ceineray - BP 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Objet : avis de la Commission Locale de l'Eau sur le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau « Extension du plan d'épandage agricole des boues des stations d'épuration de Tougas (Saint Herblain) et de Petite Californie (Bouguenais) »

Ref : 44-2016-00135

Monsieur le Préfet,

Par un courrier en date du 8 décembre 2016, vous sollicitez l'avis de la CLE du SAGE du marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf au sujet du dossier d'autorisation concernant l'extension du plan d'épandage agricole des boues des stations d'épuration de Tougas (Saint Herblain) et de Petite Californie (Bouguenais), et je vous en remercie.

Suite à l'analyse de ce dossier lors de la séance plénière de la CLE du 30 janvier 2017, ce projet a suscité des interrogations de fond sur la valorisation des boues urbaines à terme, et en particulier de celles des grandes agglomérations comme Nantes Métropole. En effet, un dossier similaire avait été soumis pour avis à la CLE en janvier 2013 pour l'actualisation du plan d'épandage et déjà à cette époque, plusieurs questions avaient été soulevées.

En 2013, la CLE s'était interrogée sur les perspectives de Nantes Métropole à 10-20 ans pour le traitement des boues de ses stations d'épuration : chercher toujours plus de surfaces agricoles pour l'épandage ? Développer de nouvelles techniques de valorisation (production de biogaz, ...) ? Ce dossier avait soulevé des inquiétudes car les stations d'épuration du bassin versant de la baie de Bourgneuf produisent elles aussi des boues d'épuration et qu'elles ne sont pas en mesure de proposer des conditions aussi avantageuses que Nantes Métropole aux agriculteurs pour la valorisation des boues.

En outre, dans le dossier d'autorisation de 2016, la volonté de Nantes Métropole de minimiser le recours à la filière compostage est clairement affichée. Les solutions alternatives ne sont étudiées que sous l'angle de la mise en œuvre en cas d'impossibilité temporaire d'épandage.

Ainsi, pour les mêmes raisons et avec les mêmes interrogations qu'en 2013, je vous informe que l'avis rendu par la CLE pour l'extension du plan d'épandage agricole des boues de Nantes Métropole est défavorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la CLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Guérineau', with a large, sweeping flourish extending to the left.

Robert GUERINEAU
Maire de Saint-Gervais